

Projet d'aménagement du parvis de la gare Viotte

Rapporteur : M. Le Président

Objet

Travaux d'aménagement sur le parvis de la gare Viotte impliquant :

- une modification des conditions d'accès à la gare
- une prise en considération de tous les modes d'accès à la gare

Les objectifs :

Donner à la gare les fonctions de pôle transport à l'échelle de l'agglomération.

Ce projet de réaménagement a pour objectif de donner une réponse rapide et simple à mettre en œuvre pour des problèmes clairement ciblés, quotidiens et très pénalisants pour la clientèle des transports publics. C'est aussi une première déclinaison des plans de déplacement urbain (PDU).

Renforcement de l'intermodalité :

ce projet doit améliorer les conditions de correspondance pour les clients du transport public : continuité, lisibilité, accessibilité, intermodalité, qualités fonctionnelles.

Concrètement, l'aménagement proposé dans ce projet permet aux bus et taxis d'accéder dans de bonnes conditions sur le parvis de la gare, au plus près du bâtiment voyageurs.

Permettre à tous les modes de transport d'accéder dans de bonnes conditions à la gare Viotte :

Tous les flux sont gérés distinctement :

- un accès particulier pour les véhicules de transport en commun et les taxis différencié de l'accès voiture particulière
- un soin particulier est apporté aux cheminements piétons pour garantir leurs sécurités :
 - cheminement gare : avenue FOCH
 - liaison dépose minute / bâtiment voyageurs

La maîtrise d'ouvrage :

Dans le cadre de sa compétence transports, il apparaît souhaitable que la C.A.G.B. soit le maître d'ouvrage de cette opération.

La conception du projet :

Ce projet d'aménagement est le résultat d'une concertation entre les divers acteurs et utilisateurs de la gare Viotte, à savoir la SNCF, les taxiteurs, les exploitants de transport et le gestionnaire du parking (Sceta Parc).

Estimation du coût du projet :

Aménagements de voirie : 500 000 francs HT

Aménagements du parking Sceta Parc : 1 100 000 francs HT

Jalonnement dynamique + aménagements divers : 400 000 francs HT

TOTAL ESTIME : 2 000 000 francs HT

Financement du projet

Différentes demandes de subventions seront réalisées auprès de l'Etat (taux maximal 40%), le Conseil Général, le Conseil régional, l'ADEME, la SNCF et Sceta Parc notamment.

Etant précisé que le maître d'ouvrage doit financer au minimum 20% du projet, la communauté d'Agglomération du Grand Besançon dans le cadre de cette maîtrise d'ouvrage financerait cette opération à hauteur minimum de 400 000 francs HT.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des données techniques et financières du projet d'aménagement du parvis de la Gare Viotte.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la maîtrise d'ouvrage de cette opération et autorise le Président à engager le plus rapidement possible les démarches de demandes de subventions sur ce projet auprès des différents partenaires pressentis.

Les membres du Conseil de Communauté seront amenés lors d'une prochaine séance du Conseil à délibérer sur les choix techniques retenus et l'inscription budgétaire de ce projet par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Pour extrait conforme,

Le Président